

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté - Égalité - Fraternité*



MAIRIE  
DE  
REMOULINS  
30210  
BP 50

Secrétariat Général de la Mairie :  
Tél : 04 66 37 61 93  
Messagerie :  
[mairie@remoulins.fr](mailto:mairie@remoulins.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/07/2022 à 18 h 00

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi treize juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Remoulins, se sont réunis en nombre voulu par la loi dans le lieu habituel de leurs délibérations, sous la présidence de M. Nicolas CARTAILLER, Maire, Mme Elisabeth VIOLA est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Etaient présents** : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Albachir ELKHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Carole GALINY, Sabine HUGUES ;

Formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient absent(e)s** : Corinne LEFEBVRE (*excusée, a donné pouvoir à Stéphane MATEO pour voter en son nom*), N'fissa BENSAID (*excusée, a donné pouvoir à Cécile FABRE pour voter en son nom*), Frédéric VALOT, (*excusé*), Elma PIRAZZI (*excusée*), Manon BLOQUE (*excusée*), Florian BOISSIN (*excusé*), Eric GONSSARD (*excusé, a donné pouvoir à Albachir ELKHALFI pour voter en son nom*).

Soit 12 présents, 7 absents excusé(e)s dont 3 pouvoirs = 15 votants

Délibération n° 02 – 13.07.2022

### **Objet : CCPG - Groupement de commandes pour les marchés publics relatifs aux études de ruissellement des eaux pluviales**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que les communes adhérentes et la communauté de communes du Pont du Gard souhaitent mutualiser leurs besoins pour les études de ruissellement des eaux pluviales.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'instituer un groupement de commandes entre les entités et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son, sa, délégué(e), à signer la convention à cet effet, en définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec la communauté de communes du Pont du Gard afin de lancer les procédures de marché public adéquates.
- que la communauté de communes du Pont du Gard soit désignée comme coordonnateur du groupement.

Le groupement de commandes vise à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques, à mutualiser les procédures de marchés et à obtenir de meilleurs tarifs pour la réalisation d'économies d'échelle.

L'objet du groupement de commandes comprend les actes de passation des marchés publics pour les études de ruissellement des eaux pluviales de la commune de REMOULINS et de la communauté de communes du Pont du Gard (CCPG).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique,  
Vu le projet de convention,

1°) DECIDE la création d'un groupement de commandes entre les communes adhérentes et la communauté de communes du Pont du Gard relatif aux marchés pour les études de ruissellement des eaux pluviales.

2°) ACCEPTE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, désignant la communauté de communes du Pont du Gard comme coordonnateur du groupement de commandes.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son, sa, délégué(e), à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet et notamment la convention définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec la communauté de communes du Pont du Gard.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Nicolas CARTAILLER.

